pourrait se procurer aucun produit, pas même un kilogramme de sel! Est-ce raisonnable? Est-ce discutable?

L'assemblée nationale vient de décider par 403 voix contre 360, que l'impôt sur le sel serait réduit à 10 centimes par kilogramme à dater du 1er janvier 1849.

Les journaux les plus importans blâment généralement ce vote qui, dans les circonstances actuelles, porte une grave atteinte aux intérêts du trésor.

Par un arrêté du président de la République délibéré en conseil des ministres, le 23 décembre:

M. le général de division Jérôme Bonaparte est nommé gouverneur de l'hôtel des Invalides en remplacement de M. le maréchal Molitor.

M. le maréchal Molitor est nommé grand chancelier de la Légion-d'Honneur, en remplacement de M. le général de division Subervie.

Cet arrêté est précédé d'un rapport de M. Odillon Barrot au nom du conseil, dont nous extrayons ce qui suit:

« Le général Jérôme Bonaparte, chargé, en 1806 du commandement d'un corps d'armée, s'est associé depuis à toutes nos gloires; il dirigeait, après la cruelle journée de Waterloo, les débris héroïques de nos armées. Il a été le dernier à désespérer du salut de la France.

« Si le peuple français était consulté dans ses comices, nous sommes assurés que, d'une voix unanime, il proclamerait que la place du frère de Napoléon est auprès de ce dépôt sacré des cendres de son frère, et à la tête de cette noble phalange de vétérans où viennent se réunir et se fondre les générations successives de nos braves soldats. »

Le maréchal Bugeaud, commandant en chef de l'armée des Alpes, a adressé le 24 décembre un ordre du jour aux soldats de cette armée:

« Six ans de guerre en Afrique, dit le maréchal, m'ont démontré que nos jeunes armées n'ont pas dégénéré et qu'elles sauraient imiter les armées de la République et de l'empire.

« Vous êtes trop bons citoyens pour désirer la guerre; mais vous voudriez tous la faire si elle venait à éclater.

« Vous serez en attendant les fermes défenseurs de la loi. Vous comprendrez tous que l'ordre est la plus sûre garantie de la vraie liberté et de la prospérité publique; que l'ordre est encore plus nécessaire aux masses des travailleurs qu'aux classes qui, par le travail, sont arrivées à l'aisance. Il n'y a rien d'aussi populaire que l'ordre! Vous êtes, nous sommes tous enfants du peuple; nous saurons donc lui garantir ce bien suprême sans lequel il ne jouirait d'aucune des libertés conquises. »

Le général Magnan, en l'absence du commandant en chef, a également adressé à l'armée des Alpes un ordre du jour pour lui faire connaître la nomination du maréchal Bugeaud:

« Comme moi, dit le général Magnan, vous serez glorieux d'un pareil choix; il dominera les regrets que nous lasse M. le général Oudinot, qui emporte dans sa retraite l'estime de l'armée: pendant les neuf mois de son commandement en chef provisoire, il avait fait de cette grande famille militaire, comme il se plaisait à l'appeler, une armée admirable par l'union, l'esprit de corps, l'instruction solide et la discipline.

« L'épée du vainqueur d'Isly, de la Sikia, et dans cent combats glorieux, en Catalogne, sur les Alpes et en Afrique, pèsera d'un poids plus lourd encore sur les destinées de l'Italie; et si jamais la France, cessant d'enchaîner votre ardeur et votre impatience au pied des Alpes, vous ordonnait de les franchir sous les ordres de l'illustre maréchal, vous vous montreriez, en foulant ces champs de l'Italie, témoins d'une immortelle gloire, les dignes enfants des vainqueurs de Montenotte, de Rivoli, d'Arcole et de Marengo. »

Dans la soirée du 26, le président de la République, M. Louis-Napoléon, a reçu le corps diplomatique et s'est entretenu longtemps avec plusieurs représentans des puissances étrangères.

Dans la même journée, le conseil des ministres s'est occupé du personnel diplomatique à l'extérieur. On cite MM. Napoléon Bonaparte fils de Jérôme, Valewski, Bourqueney, Piscatory et autres personnages, comme destinés à occuper très incessamment des postes très élevés.

On lit dans une journal français:

« On parle de plusieurs projets de mariage pour le président de la république. L'un des plus considérables serait celui qui l'unirait avec une fille du roi de Suède, petite-fille de Beauharnais et fille du prince Eugène. »

Le *Siècle* est d'avis que l'Assemblée aurait tort de s'éterniser. Il l'engage à se séparer après avoir voté trois ou quatre lois organiques.

Une proposition importante a été déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale. Elle a pour but de faire décréter la convocation, pour le 4 mars prochain, des électeurs appelés à nommer l'Assemblée nouvelle.

On lit dans l'*Evénement*:

« M. Guizot sera à Paris dans les premiers jours de janvier. Si l'on en croit ses amis, et nul plus que nous n'est disposé à les croire, l'illustre historien fera une rentrée simple, digne et fière, et se mettrait à la disposition du ministère de l'instruction publique pour rouvrir, à la Sorbonne, son cours d'histoire de la civilisation. »

On lit dans les journaux français:

« Deux Français, MM. Bonne et Bedfort, ont été dernièrement l'objet de violences de la part de soldats napolitains. Nous sommes heureux de pouvoir affirmer que le représentant de la république a rempli tous les devoirs que lui imposaient la protection due aux Français et le soin de la dignité nationale. M. Charles Baudin, secrétaire de la légation, a été réclamer et enlever lui-même, au milieu des soldats, MM. Bonne et Bedfort, et M. de Rayneval a obtenu que le gouvernement napolitain ferait procéder à une enquête, que les lois militaires seraient appliquées aux coupables, et qu'une indemnité serait accordée à nos nationaux. »

ANGLETERRE.

L'Angleterre se prépare à agir vigoureusement contre le Maroc au sujet de l'acte de piraterie commis par les Kabyles sur le brick les *Trois-Sœurs*, et pour obtenir le payement d'une indemnité réclamée par M. Redmann, consul à Mazagran. Il a été décidé le 8 de ce mois, en conseil d'amirauté, que l'escadre actuelle de la Méditerranée, aux ordres du vice-amiral sir W. Parker, ne serait pas employée à cet effet, en raison des éventualités qui peuvent surgir à chaque instant de la question italienne; et, par décision du même conseil, sir Ch. Napier a dû quitter Spithead trois jours après avec toutes les forces sous ses ordres, pour se rendre immédiatement devant Tanger.

Les nouvelles que l'on reçoit d'Irlande font un triste tableau de la situation de ce pays. La misère y augmente chaque jour; elle est encore aggravée par la rigueur du froid.

AUTRICHE.

Il paraît certain que le gouvernement autrichien a résolu de n'intervenir dans les affaires de Rome, que sur un appel du pape, et conjointement avec les autres puissances.

D'autre part, on écrit de Vienne que la présence à Olmütz du grand-duc Michel de Russie, a pour cause un projet de mariage avec le nouvel empereur d'Autriche.

A Kremsier, il s'est formé parmi les députés une association austro-allemande, qui a adopté le programme suivant:

« 1° Etablissement d'une Autriche comme monarchie héréditaire constitutionnelle sur des bases populaires; 2° Repousser toute atteinte à la nationalité allemande en ce qui concerne le principe de l'égalité des droits; 3° Travailler à une union intime entre l'Allemagne et l'Autriche comme Etat intégral. »

Nous recevons par les journaux allemands la confirmation du fait de la nomination de M. Strobach, à la présidence de la diète autrichienne, en remplacement de M. Smolka.

On doit se rapeler que M. Smolka, après avoir présidé l'Assemblée à Vienne, pendant l'insurrection, avait été réélu au moment de la réunion de la diète à Kremsier.

La lutte a été vive; et c'est à une faible majorité que M. Strobach l'a emporté au troisième tour de scrutin. En somme, cette élection est un véritable succès pour le ministère dont M. Strobach était le candidat.

Le parti allemand semble perdre chaque jour du terrain en Autriche.

ALLEMAGNE.

A l'exemple du roi de Prusse, le duc d'Anhalt-Bernbourg a dissous l'Assemblée constituante de son petit Etat et lui a octroyé une constitution. Les assemblées d'Oldenbourg et de Mecklenbourg sont, dit-on, également menacées du même sort.

M. Gagern, chef du nouveau ministère de l'empire, vient de subir un échec grave au sein de l'Assemblée de Francfort. Le candidat ministériel à la présidence n'a été élu qu'au troisième tour de scrutin à une simple voix de majorité.

Le lendemain 18, les sections de l'Assemblée nationale ont procédé au choix des membres appelés à former le comité auquel a été renvoyé le programme du ministère et les propositions qu'il renferme. Le plus grand nombre des députés élus sont défavorables à la politique du nouveau cabinet. On peut donc s'attendre à la chûte très-prochaine de M. de Gagern, ainsi qu'à l'avènement des chefs du centre gauche. Mais il s'agit de savoir si cette fraction de l'Assemblée pourra former une majorité, ce qui est fort problématique. Décidément, la confusion est à son comble au sein de la diète allemande.

On écrit à la *Gazette de Cologne*, en date du 23:

« Il se confirme pleinement que la Prusse n'a rien changé dans ses rapports avec la France. Si des troupes sont concentrées sur le Rhin, il ne faut pas en conclure une rupture de la paix. Des déclarations officieuses diplomatiques, demandées par une puissance étrangère, sont de nature à tranquilliser les amis du *statu quo* en Europe. Dans un dîner donné hier par M. de Wrangel à M. Arago, le général a traité amicalement l'envoyé français. Enfin la réponse que S. M. a faite à une députation et qui semble si belliqueuse, n'est, à ce, à ce que l'on dit, mal comprise. Nous pouvons le garantir positivement. Les bruits répandus sur une crise ministérielle semblent prématurés. »

Il circule un nouveau projet relativement au chef futur de l'empire. Ce projet, qui émane des principales fractions de la coalition anti-ministérielle, lesquelles apparteinnent aux centres de l'assemblée nationale, a beaucoup de chance d'être adopté. Le voici:

Art. 1er. La dignité du chef de l'empire sera confiée pour quatre ans à un prince allemand, qui sera élu par les princes souverains de l'empire d'Allemagne.

Art. 2. Le souverain qui aura été élu prendra le titre de : « Vicaire de l'empire d'Allemagne. »

Art. 3. L'élection aura lieu tous les quatre ans, le 1er. octobre à Francfort S. M. par un collège de princes-électeurs; mais la première élection aura lieu le 15 février 1849.

Art. 4. L'Allemagne sera divisée à cet effet en sept cercles électoraux; chacun de ces cercles sera représenté à l'élection par un prince électeur: 1° L'Autriche aura 2 voix; 2° la Prusse 2: 3° la Bavière 1; 4° le Saxe et les états de la Thuringe 1; 5° le Hanovre et les états du Nord de l'Allemagne 1; 6° le Wurtemberg et Bade 1; 7° les électorats, ses, Luxembourg, Nassau et les quatre villes libres 1; en tout 9 voix.

Art. 5. Pour chacun des quatre derniers cercles, le souverain le plus considéré sera chargé de la voix, en vertu d'un traité spécial à conclure entre les états qui composent ce cercle.

Art 6. Les fonctions du collége des princes-électeurs cessent dès que l'élection sera terminée.

Art. 7. La première élection du vicaire de l'Empire d'Allemagne devra être sanctionnée par l'assemblée nationale allemande.

Art. 8. Le vicaire de l'empire aura une liste civile, qui sera fixée par la première diète ordinaire pour les quatre premières années jusqu'au 3; décembre 1852.

BAVIÈRE.

Une correspondance de Munich, en date du 22, adressée à la *Gazette de Cologne*, dément le bruit répandu que tout le cabinet bavarois, à l'exception du ministre de la guerre, aurait suivi dans la retraite M. de Lechtenfeld, ministre de l'intérieur.

ITALIE.

Si l'on en croit une feuille de Florence, le *Nazionale* du 18 décembre, les troubles de Rome semblaient toucher à leur dénouement. Le pape, après en avoir délibéré dans son conseil, aurait adopté le projet d'aller résider temporairement à Civita-Vecchia sous la protection d'une escadre anglo-française. Là, il décrèterait les mesures nécessaires pour rétablir dans Rome l'ordre et la légalité. On ajoute qu'il a déjà composé ainsi son ministère: le cardinal Antonelli, président; l'abbé Rosmini à l'instruction publique; le marquis Bevilacqua aux finances; le général Zucchi à la guerre, M. Montanari à l'intérieur.

D'un autre côté, un journal de Livorne du 19 décembre, dit que le ministère romain a donné sa démission en masse. Cette nouvelle donnerait une certaine probabilité au projet attribué au Souverain-Pontife. Au surplus, le pape était encore à Gaëte le 14.

A Rome, on paraissait regarder comme certain l'*ultimatum* du pape portant la prorogation des chambres, la réorganisation de la garde civique, le fermeture des clubs, et la suspension provisoire de la liberté de la presse.

Les journaux du mouvement sont abattus. Cependant les meneurs semblent redoubler d'efforts pour précipiter le peuple de Rome dans quelque démarche violente.

A Gênes, le ministre Buffa est parvenu à calmer l'effervescence de la population à force de concessions. Il y a eu des acclamations pour le ministère démocrate, et en même temps des cris de réprobation contre des fonctionnaires dont on demande le renvoi. On demande aussi la réforme de la garde nationale.

Une convention provisoire vient, dit-on, d'être arrêtée entre la France et l'Angleterre pour la concentration de forces navales importantes à Civita-Vecchia et à Ancône.

Le nouveau ministère piémontais, dont la minorité dans les chambres est évidente, songe déjà à les dissoudre.

Dans une des derniers séances de la chambre des députés, à Turin, le président du nouveau ministère sarde, M. Gioberti, a donné lecture du programme du cabinet dont il est le chef. M. Gioberti a insisté sur deux points capitaux: la question de l'indépendance et celle de la constituante:

« L'indépendance italienne, a-t-il dit, ne peut s'obtenir que par les armes, c'est pourquoi nous porterons toute notre attention sur ce point. Mais si l'on nous demandait à quelle époque précise nous comptons les reprendre, nous serions obligés de faire la même réponse que la chambre a déjà entendue. Pour cela, il est fait nous rendre compte de la manière la plus exacte de tous les détails de nos ressources militaires, et nous n'aurons pu apporter un jugement solide sur des considérations générales. Toutefois, nous pouvons vous assurer sur l'honneur que tous nos soins, tous nos efforts auront pour but de hâter le moment où l'armée sarde pourra reprendre sa revanche, et que nous emploierons avec un mâle courage tous les moyens dont nous pourrons disposer à cet effet. »

Après une déclaration si belliqueuse, à quoi bon des conférences à Bruxelles!

Le ministère piémontais annonce ensuite qu'il est décidé à ouvrir des négociations avec Rome et la Toscane, pour la prompte convocation de la constituante italienne décrétée par les révolutionnaires romains, constituante dont il adopte tous les principes et qu'il appelle un parte fraternel.

On lit dans le *Courrier de Marseille* du 1er janvier:

« Par la *Ville de Marseille*, arrivée hier d'Italie, nous avons appris que le pape est toujours à Gaëte, et que rien ne faisait présumer qu'il fit de dispositions pour venir en France.

« Nous avons reçu des lettres de Gênes, qui nous annoncent que le roi de Piémont avait dissout la chambre des députés, et que les collèges allaient être bientôt convoqués pour nommer les Députés. »

On écrit de Turin, le 20 décembre:

Des changemens importans, favorables au parti de la guerre, sont en lieu dans le personnel des différens ministères piémontais. Le brave capitaine Lions, chef d'une légion de volontaires dans la dernière campagne, est nommé sous-secrétaire d'état au département de la guerre. Lorenzo Valerio, rédacteur en chef de la *Concordia*, occupe la même position au ministère des affaires étrangères, dont M. M. Falconnet, Vinai et Sappa ont été renvoyés.

On assure que plusieurs changemens auront lieu aussi dans le corps diplomatique; les charges d'affaires en Suisses et à Naples seront les premiers à être remplacés par des personne du parti Gioberti. Le général Bava, qui, par une récente publication, avait un peu indispose l'armée à son égard, a donné sa démission.

Dans la séance du 19, la chambre des députés de Turin a voté un subside de 600 mille francs par moins à Venise tant que dureront les hostilités.

Un journal de Bologne assure qu'une nouvelle attaque tentée par les Autrichiens contre le fort O, en avant de Venise, le 11, a échoué comme toutes les précédentes, grâce à la vigilance et à la bravoure des soldats de l'indépendance.

Venise est défendue par 1400 pièces d'artillerie.

On annonce que Venise a conclu un armistice de deux mois, sous la condition que l'on continuerait les négociations pour l'indépendance de l'Italie.

ETAT DE Naples, le 17 décembre, au *Times*:

« Le pape continuera de résider à Gaëte jusqu'à ce qu'il ait reçu la réponse à sa lettre à tous les gouvernements européens expliquant sa position actuelle et demandant leur assistance pour le replacer dans la chaire de saint Pierre. On ignore si le gouvernement anglais est au nombre de ceux à qui le pape s'est adressé; mais il est présumable que non, les relations diplomatiques entre Saint-James et le Quirinal n'étant pas complétées avant les derniers malheurs. La lettre aux quatre cours catholiques qui contient un véto à Rome est différente en la forme de celles adressées aux autres gouvernements, mais au fond la demande est la même. Le pape demande aux puissances de lui rendre son sceptre, qu'il ne sait plus comment ressaisir. Selon toute apparence, la question de la papauté sera différée jusqu'à la solution de la crise italienne.

« M. Temple et l'amiral Parker son allés voir le pape à Gaëte. On ignore si c'est pour affaire officielle ou simplement pour visite de cérémonie.

« La position du gouvernement provisoire à Rome est très précaire. Bientôt il sera forcé lui-même d'abandonner la capitale ou d'en venir à un parti désespéré, de déclarer la chaire papale vacante et de proclamer une république. M. Greptowich, ambassadeur russe, a eu une conférence avec le roi, à Naples. Il lui a exprimé toutes les sympathies de l'empereur, et il lui a donné le conseil de ne céder à aucune influence étrangère qui voudrait l'empêcher d'exercer librement sa prérogative. Cette déclaration a été communiquée franchement aux ministres de France et d'Angleterre. MM. Temple et Rayneval déclarent que le roi est entièrement libre de faire ce qu'il lui plaira vis-à-vis des Siciles, et que de leur côté, leurs gouvernemens respectifs se réservent une entière liberté d'action. Naples est tranquille. C'est la seule partie de l'Italie où les personnes et les propriétés soient en sûreté; le pays est régi par le Code Napoléon, et si l'exécution de la justice était plus pure, Naples serait le pays de l'Europe le plus heureux. »

M. Temple, agent diplomatique, chargé par l'Angleterre d'arranger, conjointement avec M. de Rayneval, les affaires de Sicile, est arrivé à Naples. Il a eu avec le roi une première entrevue, dans laquelle Ferdinand a maintenu, dit-on, énergiquement, les droits de la couronne de Naples sur la Sicile. M. Temple lui ayant dit que cette île avait des titres à la protection spéciale de l'Angleterre, le roi de Naples, après l'avoir remercié de cette sollicitude, lui aurait répondu que, de son côté, il serait charmé de pouvoir protéger les sujets de la reine d'Angleterre. Il aurait ajouté que la Sicile aurait la constitution de 1812, ni plus ni moins; que le pouvoir exécutif, dans cette île, serait choisi par la couronne, et que les villes importantes recevraient une garnison de Suisses.

Quel que soit le degré de crédit que méritent ces bruits, il paraît certain que M. Temple, d'accord avec M. de Rayneval, a préparé un ultimatum que les deux diplomates sont disposés à présenter au roi. Cette mesure est suspendue, toutefois, parce que le ministère napolitain est sur le point d'être remanié. M. Cariati se retirerait pour faire place au général Filangieri, le chef de l'armée expéditionnaire de Sicile. Cet officier supérieur est considéré par son gouvernement comme plus ferme que M. Cariati, et plus capable de suivre la négociation avec les agents diplomatiques de France et d'Angleterre.

Le *Pensiero* annonce, sous la date de Naples du 16, que le ministère napolitain aurait donné sa démission, et que le ministre des finances Ruggiero serait parti pour Gaëte, afin d'en informer le roi, qui se trouvait dans cette ville. On ignorait les motifs de cette résolution.

ESPAGNE.

La reine d'Espagne a fait, le 15 décembre, l'ouverture de la session des Cortès. Elle annonce dans son discours le rétablissement complet des relations entre l'Espagne et le Saint-Siége, et ajoute qu'elle s'est empressée d'offrir un asile au Souverain-Pontife, forcé de fuir ses Etats. La reine annonce également que les gouvernemens de Prusse, de Sardaigne, d'Autriche et de Toscane ont envoyé auprès d'elle des représentans, et qu'elle a établi avec la République française les relations amicales qui ont toujours subsisté entre les deux peuples.

Il paraît que la fraction progressiste de la Chambre des Députés est menacée d'un schisme éclatant. Il s'est tenu récemment une réunion de députés de cette fraction dans les salons de M. Mendizabal; on y a agité la question de savoir si l'on ne devait pas publier un manifeste à la nation, pour lui rappeler ses droits. Plusieurs membres de la réunion ont combattu ce projet avec force, repoussant toute idée de république et d'immorale alliance avec les montéemolinistes. Si la désunion se met réellement dans les rangs des progressistes, il faut s'attendre à voir à la Chambre des Députés un centre gauche et une extrême gauche.

Le parti républicain espagnol, qui voulait tenter en Espagne une invasion à main armée, paraît avoir renoncé à ses projets; les chefs auront reconnu qu'une pareille tentative était impraticable aujourd'hui.

VARIÉTÉS.

DU CHOLÉRA-MORBUS.

EN 1845, 1846 ET 1847. (*Suite.*) (1)

MARCHE DU CHOLÉRA DANS LA RUSSIE TRANSCAUCASIENNE, LA PERSE ET LA TURQUIE PENDANT L'ANNÉE 1847.

Avant de terminer ce court exposé de la marche du choléra dans les provinces de l'empire ottoman, nous reviendrons sur nos pas afin de donner sur Oltou et sur Erzeroum quelques détails intéressans que la rapidité de notre récit nous a fait négliger.

Oltou est un bourg d'environ 2,000 habitans, chef-lieu de Kara ou district, situé sur les bords escarpés de l'Oltou-sou et au pied de l'Akmeser dagh dont la cime s'élance à 6,000 mètres de hauteur au-dessus de la Mer-Noire. Le fleuve y vint du côté de Kars; il annonça son arrivée le 5 août par la mort de 4 personnes, puis il suspendit ses coups pendant les trois jours suivants; mais le 9 trois individus furent de nouveau atteints et depuis ce moment l'épidémie acquit chaque jour plus de développement. Du 9 au 14 il y eut 37 attaques et 23 décès. Quoique la population fût peu considérable, le désordre causé par la frayeur fut tel que le nombre saurait être connu. Ce qui est certain c'est que le nombre des décès et seulement estimer approximativement celui des malades. La phase ascendante de l'épidémie dura dix jours en y comprenant les quatre jours que l'on pourrait appeler d'incubation; la phase décroissante fut également très courte, car elle ne dépassa la première que de trois jours. Mais si la maladie régna peu de temps, elle n'en sévit qu'avec plus de force. En effet, on estime que sur une population réduite à environ mille âmes, la moitié à peu près fut atteinte par le fléau; le nombre des victimes s'éleva à 280: ce qui fait deux morts sur sept habitans et 56 décès pour 100 malades.

Les maladies qui régnent ordinairement à Oltou pendant l'été sont la fièvre typhoïde et les fièvres bilieuses. La présence du génie épidémique les fit disparaître. Il n'y eut dans toute la saison qu'un seul cas de fièvre typhoïde, le 25 juillet, c'est-à-dire 10 jours avant le premier accident cholérique confirmé. L'individu qui en était atteint contracta en même temps le choléra. Alors on vit la première affection s'arrêter, puis reprendre son cours après que les symptômes du choléra eurent disparu. Nous devons ce fait intéressant au docteur Weingartschofer, médecin de l'office sanitaire; il montre que le choléra et la fièvre typhoïde peuvent exister simultanément sur un individu.

Au début de l'épidémie, la plupart des malades étaient des hommes de 20 à 60 ans; mais vers la fin les femmes et les enfans furent attaqués de préférence. Les individus qui vivaient renfermés chez eux étaient moins exposés que ceux que leurs affaires forçaient à sortir et à s'exposer aux ardeurs du soleil.

Le choléra présenta à Oltou les mêmes caractères que le docteur Weingartschofer lui avait reconnus lors de sa première apparition en Europe. Seulement il trouva que le cours de la maladie était plus rapide cette fois. Ordinairement le malade était moribond quatre ou cinq heures après l'apparition des premiers symptômes. Ce même médecin observa que la maladie était beaucoup plus grave lorsqu'elle éclatait pendant la nuit que lorsqu'elle commençait dans le jour. Les individus qui étaient atteints après le coucher de soleil, succombaient presque toujours avant l'aurore; les secours de l'art les plus prompts étaient complétement inefficaces. Au contraire, ceux chez lesquels le mal se déclarait le matin avaient plus de chances de salut. La marche de la maladie était moins rapide; lorsque la réaction faisait défaut, la cyanose n'apparaissait que le soir et la mort survenait plus tard encore.

La maladie se terminait d'une des cinq manières suivantes:

1° Par la guérison immédiate.

2° Par un gonflement des glandes parotides.

3° Par un état typhoïde particulier.

4° Par une encephalite presque toujours suivie d'apoplexie mortelle.

5° Par l'absence de toute réaction et par l'extinction complète des forces vitales.

(1) Voir le N° 139 du Journal de Constantinople.